

Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Rapporteur-es : Hervé GUYOMARD et Marie-Martine LIPS

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Élaboration d'une Stratégie régionale de l'adaptation au changement climatique (SRACC). Point d'étape »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le bordereau du Conseil régional fait le constat que le changement climatique produit d'ores et déjà des effets tangibles en Bretagne et que, pour indispensables qu'elles soient, les politiques d'atténuation ne permettront pas d'éviter nombre de ses conséquences.

Même si ses moyens d'intervention sont limités, le Conseil régional dispose de leviers réels pour agir face au changement climatique, tant au titre de ses compétences propres que de son rôle de chef de file des politiques climatiques et environnementales.

Dans ce contexte, le Conseil régional propose de s'appuyer sur le diagnostic de vulnérabilité (joint au bordereau) pour élaborer une Stratégie régionale d'adaptation au changement climatique (SRACC) opérationnelle, articulée avec la poursuite de l'effort d'atténuation. Cette stratégie élaborée avec les partenaires Ambitions Climat Bretagne, avec l'appui de deux bureaux d'études (Carbone 4 et EDATER) doit permettre de définir collectivement des priorités et des plans d'action.

Le diagnostic en tant que tel inclut notamment :

- une section dite « vision macro » qui vise à apprécier les impacts différenciés du changement climatique sur les communes bretonnes ;
- une section portant sur une vision « détaillée » des impacts du changement climatique sur un certain nombre de thématiques (11).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER appuie sans réserve la volonté du Conseil régional de s'engager résolument pour une politique qui permette à la région d'adapter ses activités et ses territoires, ses acteurs économiques et ses habitant-es, aux conséquences du changement climatique. Il partage entièrement les principes qui guideront cette démarche d'adaptation, à savoir : *« anticiper plutôt que subir, s'appuyer sur la connaissance scientifique, proposer une démarche collective, robuste, visant des solutions pérennes et reposant sur une très large mobilisation »*. C'est parce qu'il partage cette nécessité d'agir et les principes qui l'accompagnent, qu'il émet ci-après des remarques portant non pas sur l'opportunité de la démarche, mais sur le diagnostic de vulnérabilité et sa bonne appropriation, ainsi que sur la suite du processus, de façon à ce que celui-ci aboutisse à la définition collective d'axes stratégiques, de priorités d'action et de plans d'action, conformément aux objectifs affichés par le Conseil régional.

2.1. Agir simultanément sur les volets atténuation et adaptation

Le CESER partage pleinement la volonté du Conseil régional de mener de front la réduction des émissions régionales de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation de la Bretagne aux effets du changement climatique.

Concernant le volet atténuation, le CESER s'est exprimé dans des avis et contributions antérieurs sur la trajectoire énergie-climat proposée par le Conseil régional¹. Il rappelle ici que si les émissions régionales de GES ont diminué ces dernières années, la région n'est pas encore sur une trajectoire de réduction lui permettant d'atteindre la neutralité carbone à brève échéance.

Concernant l'adaptation, le CESER suit depuis le début l'élaboration de la stratégie régionale, marquée par plusieurs étapes depuis son lancement en 2019 (mise en place d'une gouvernance partenariale, production de données, etc.). Le CESER appuie la nouvelle impulsion donnée depuis deux ans à cette démarche. Il émet le vœu que ce bordereau soit l'occasion de passer à une phase nouvelle de réelle opérationnalité de la stratégie, opérationnalité qui, jusqu'à ce jour, a peiné à se concrétiser.

2.2. Un besoin de précisions sur la méthode et l'opérationnalisation de la démarche

Le document est convaincant dans sa démonstration de l'urgence d'agir, mais le CESER regrette qu'il n'explicite que de manière générale et vague les modalités de co-construction de la stratégie régionale, la composition des groupes de travail, les processus d'arbitrage, ainsi que les conditions dans lesquelles les actions seront choisies et mises en œuvre. Il regrette que le Conseil régional ne précise pas davantage dans ce bordereau ce que la stratégie permettra concrètement de faire et d'atteindre en réponse aux vulnérabilités identifiées par le diagnostic joint au bordereau.

Quelle méthode et quels moyens humains et financiers seront mis en œuvre par le Conseil régional et ses partenaires pour définir, prioriser et engager les actions à mettre en œuvre ? Selon quels critères les priorités seront-elles définies ? Comment est-il proposé d'agir face aux tentations de la mal-adaptation ? Comment les conflits d'usage, par exemple autour de la ressource en eau, seront-ils arbitrés ? Comment les secteurs et les territoires les plus vulnérables seront-ils priorisés ? Quelle place sera accordée aux transformations structurelles nécessaires ? Comment l'efficacité des actions sera-t-elle évaluée ? Ces questions nécessitent d'être explicitées pour donner à cette stratégie toute sa portée opérationnelle. Le CESER aurait ainsi souhaité avoir davantage de précisions sur les modalités prévues pour que la seconde phase des travaux permette de diffuser la connaissance, de sensibiliser tous les acteurs (entreprises, salariés, indépendants, consommateurs, contribuables, habitants, etc.) et de débattre des priorités d'action, comme cela est annoncé dans le bordereau. Ces étapes d'information et de mise en débat sont essentielles pour le CESER afin que l'adaptation au changement climatique ne soit pas appréhendée de manière excessivement technique, mais comme une priorité engageant des évolutions profondes de nos modèles économiques, de nos modes de vie et de notre modèle social.

Le Conseil régional indique que des débats seront portés devant les « *nombreuses instances de concertation thématique* » à l'échelle de la région : le CESER souhaiterait disposer de davantage de précisions sur ces étapes de concertation. Comme il le rappelait dans son étude de février 2026 « [L'inaction n'est pas une option : lever les freins à la transition écologique en Bretagne](#) », le CESER est attaché à ces conférences, dont la composition s'inspire des Lois Grenelle. Cependant, leur composition mériterait d'être réinterrogée en veillant à la diversité et la représentativité des parties prenantes.

Dans une perspective liée, le CESER, qui avait préparé plusieurs temps de travail avec les services du Conseil régional durant le second semestre 2026, regrette que le bordereau lui ait été transmis dans des délais trop brefs qui n'ont pas permis une appropriation approfondie du diagnostic de vulnérabilité par l'ensemble de ses membres. L'été que nous venons de vivre renforce l'urgence d'agir mais pas au détriment d'une mobilisation cohérente et structurée de l'ensemble des acteurs régionaux.

A cet égard, le CESER appelle le Conseil régional à remettre à plat la composition des groupes de travail qui participent à cette stratégie, afin qu'elle reflète la diversité de la société civile organisée et mobilise les territoires.

¹ CESER de Bretagne, [Contribution sur le projet de modification du volet climat-énergie du SRADDET](#), 2025 ; [Avis sur le dossier du Conseil régional « Modification n°2 du SRADDET breton »](#), 23 mars 2026.

2.3. Un diagnostic bienvenu, mais dont le périmètre, la robustesse et la complexité questionnent fortement

Sur le diagnostic de vulnérabilité en tant que tel, l'impression générale qui se dégage est celle d'un rapport très dense et essentiellement technique qui ne permet pas vraiment d'identifier les risques principaux auxquels font ou feront face tel ou tel secteur, et encore moins tel ou tel territoire et telle ou telle commune. Les enseignements qu'en tire le Conseil régional dans son bordereau apparaissent d'ailleurs peu explicites.

La présentation du diagnostic souffre d'une multiplication de chiffres et de figures et gagnerait à être complétée d'une explication synthétique et robuste mettant mieux en avant les points à retenir et les singularités majeures qui caractériseraient telle thématique, telle commune, etc. Cela permettrait d'identifier les secteurs et personnes les plus vulnérables, de rendre visible le coût de l'inaction et, surtout, d'identifier les priorités d'adaptation aux échelles régionales et infrarégionales.

Dans la section dite « de la vision macro » et relative à la « quantification »² des impacts du changement climatique en Bretagne, l'abondance de données chiffrées sur de multiples scores contribue à cette impression générale. Cette partie est centrée sur la présentation de « scores d'impact » par « objets socio-économiques et environnementaux » (OSEE) et par commune. Ces scores sont obtenus en multipliant i) des « scores d'exposition » aux aléas climatique établis par commune par ii) des « scores de sensibilité » non territorialisés (définis donc à l'échelle de l'ensemble de la Bretagne) attribués aux différentes composantes des OSEE, sur la base des travaux de groupes de travail et d'analyses bibliographiques.

Cette partie soulève pour le CESER trois questionnements majeurs :

- tout d'abord, le CESER s'interroge sur le prisme du travail : les OSEE sont très majoritairement des secteurs d'activité (santé, énergie, etc.), complétés par deux dimensions environnementales (biodiversité et eau). Plusieurs dimensions environnementales ne sont donc pas incluses (qualité des sols, qualité de l'air, etc.), mais surtout les aspects liés à la sensibilité des habitants et aux aspects sociaux/sociétaux, y compris en termes d'impacts sur les inégalités sociales, sont passés sous silence. Le CESER s'étonne et regrette que la vulnérabilité ne soit appréciée dans ce diagnostic qu'à l'aune de la dimension économique de production en ignorant la dimension économique de consommation et surtout la dimension sociale et sociétale dans toute son acception. Sa prise en compte sera essentielle pour la suite du processus, c'est-à-dire, selon ce que le Conseil régional appelle de ses vœux, une définition collective des priorités et plans d'action.
- la méthode utilisée pour aboutir à ces scores est difficile à comprendre sans la « note méthodologique » additionnelle qui aurait aidé à la bonne compréhension du dossier. Les scores, les figures et les conclusions de l'analyse pourraient ainsi être davantage expliquées dans leur signification et dans leur implication en termes de vulnérabilités, quitte à présenter moins de figures, mais plus synthétiques, plus parlantes et plus différenciées. Par ailleurs, la robustesse des scores d'impact et des enseignements qui en sont tirés questionne : les différences de scores de vulnérabilité par OSEE sont-elles statistiquement significatives ? Les différences analysées entre les impacts et les adaptations requises ne sont-elles pas davantage le résultat de la méthode que d'une différenciation observée ? L'hypothèse (*a priori* forte) de non-différenciation spatiale des scores de sensibilité aurait mérité une justification ou, *a minima*, une appréciation des conséquences sur les résultats présentés. La méthode d'agrégation des résultats pour l'ensemble des communes pourrait également être précisée.
- enfin, et c'est un point majeur, le CESER s'interroge sur la façon dont le Conseil régional compte s'y prendre pour s'assurer d'une bonne appropriation de ce diagnostic par l'ensemble des acteurs, y compris les élus-es et les services du Conseil régional qui devront définir et mettre en œuvre les priorités et plans d'action ?

Faute de temps, le CESER n'a pas pu analyser en profondeur la suite du rapport consacrée à la vision détaillée par thématique (page 24 et suivantes). Sans entrer donc dans des considérations par thématique, le CESER s'interroge comme pour la première partie du diagnostic sur la robustesse des scores de sensibilité présentés pour chacune

² Les parenthèses sont de rigueur car il ne s'agit pas d'une réelle quantification des impacts mais de leur appréciation, à dire d'experts, sur une échelle ordinale allant de 0 à 4.

d'elle. La multiplicité des enjeux auxquels devra faire face la Bretagne est bien identifiée thématique par thématique. En revanche, il apparaît pour le CESER encore difficile, à ce stade de l'analyse engagée par le partenariat « Ambitions climat Bretagne », de dégager pour chaque thématique i) les risques réellement les plus importants et ii) l'ampleur des risques en termes humain, économique ou social.

2.4. Conclusion et propositions

En résumé, le bordereau affirme la nécessité de s'adapter aux effets du changement climatique, nécessité que le CESER partage pleinement. Mais s'agissant de la traduction de cette nécessité en actions concrètes, le lecteur reste sur sa faim. Le document apparaît essentiellement comme une déclaration d'intention au détriment de la présentation d'une démarche dont les modalités opérationnelles seraient clairement établies.

Afin de faire de ce diagnostic une base solide pour la suite de la démarche, le CESER considère qu'il est nécessaire de s'assurer de sa robustesse, de le compléter sur les aspects sociaux, et de travailler à son appropriation. Pour ce faire, il serait pertinent d'envisager en interne aux services du Conseil régional (et sans recours à des cabinets extérieurs) un travail transversal pour élaborer une version du diagnostic plus synthétique, robuste, hiérarchisée et facilement assimilable par toutes et tous. Cela permettrait d'analyser chaque politique régionale à l'aune des enjeux d'adaptation. Le CESER appelle également le Conseil régional à appuyer au sein du partenariat Ambition Climat Bretagne l'intégration dans cette stratégie d'une approche plus sociale ou sociétale des enjeux d'adaptation.

Il considère enfin que la suite du processus requiert d'identifier les vulnérabilités, telles qu'elles sont - ou non - déjà perçues par les acteurs régionaux, et les actions d'adaptation ou de mal-adaptation déjà mises en œuvre ou peinant à l'être.

Le CESER, engagé dans une démarche de formation et d'appropriation des enjeux de l'adaptation, s'attachera dans les prochains mois à approfondir son analyse des enjeux d'adaptation en région, secteur par secteur. Concernant le secteur agricole, le CESER réalisera prochainement une étude sur les vulnérabilités régionales face notamment - mais non exclusivement - aux évolutions climatiques. Il suivra les prochaines phases d'élaboration de la SRACC avec attention.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Élaboration d'une Stratégie régionale de l'adaptation au changement climatique (SRACC). Point d'étape »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Jean-Paul RIAULT

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Au nom de la FRSEA Bretagne, de JA Bretagne et de la Chambre d'agriculture de Bretagne, je souhaite d'abord dire que nous prenons acte du diagnostic présenté. Les évolutions qu'il décrit, sur les températures, la ressource en eau et la fréquence des événements extrêmes, sont des réalités que les agriculteurs bretons observent depuis des années dans leurs champs et leurs exploitations.

Sur la sobriété, elle a toute sa place dans une stratégie d'adaptation, et les agriculteurs y contribuent déjà, qu'il s'agisse de l'eau, des intrants ou de l'énergie. Mais elle ne peut pas être le seul horizon. Si l'on réduit la production bretonne, nous n'aurons pas moins consommé : nous aurons simplement importé d'ailleurs, souvent dans des conditions environnementales et sociales moins exigeantes, et nous aurons fragilisé notre souveraineté alimentaire ainsi que l'emploi de nos territoires. Une stratégie d'adaptation doit aussi permettre de produire, en investissant dans l'innovation, la génétique, l'évolution des systèmes et la gestion de la ressource.

Suite à l'été que nous avons traversé, une stratégie centrée sur la restriction sera très difficile à faire accepter. Les agriculteurs ont besoin de solutions concrètes et d'un accompagnement à la hauteur, notamment pour sécuriser l'accès à l'eau et financer les transitions.

Enfin, nous regrettons de n'avoir pas été associés dès le début au groupe de travail qui a élaboré ce travail. La Chambre d'agriculture y a participé, mais sur un plan uniquement technique. Or les acteurs agricoles bretons ne sont pas seulement concernés par l'adaptation : ils en sont des moteurs, par leurs pratiques, leurs investissements et leur capacité d'innovation. Les exclure de la réflexion, c'est se priver de leur expertise de terrain et prendre le risque d'une stratégie mal appropriée. Nous demandons d'être pleinement associés aux prochaines étapes d'élaboration et de mise en œuvre, sur un plan technique et politique.

Nous sommes prêts à prendre toute notre part dans cette démarche, à condition qu'elle se construise avec nous et non sans nous.

Merci de votre écoute.



Intervention de Annie SAULNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Les événements climatiques que nous connaissons à répétition nous le rappellent avec une force croissante : le dérèglement climatique n'est plus une perspective lointaine. Il est à l'œuvre.

Et nous constatons surtout que ses manifestations se succèdent, se cumulent et atteignent une intensité qui bouscule les trajectoires auxquelles nous pensions devoir nous préparer.

Le document qui nous est présenté en apporte une illustration très concrète pour la Bretagne : sécheresse exceptionnelle en 2022, inondations et tempêtes au cours des hivers suivants, puis, cet été, succession d'épisodes caniculaires et sécheresse durable. Comme le souligne justement le rapport, nous devons probablement cesser de considérer ces événements comme « exceptionnels ». Leur récurrence et leur succession s'accroissent et deviennent la norme.

Ces phénomènes bouleversent la vie des Bretonnes et des Bretons. Mais ils bouleversent aussi la vie de nos entreprises et, dans certains cas, peuvent aller jusqu'à menacer leur activité et leur viabilité économique.

L'été 2026 en a donné une démonstration particulièrement éclairante. Le rapport indique que sept usines agroalimentaires ont dû être mises à l'arrêt en raison des tensions sur la ressource en eau. Il mentionne également une surmortalité dans les élevages, une réduction de la collecte laitière, des pertes de rendement sur les fourrages ou encore des perturbations dans les transports.

Pour le MEDEF Bretagne, une conclusion s'impose : l'adaptation au changement climatique est désormais aussi un enjeu économique et productif majeur, et même vital.

Nous devons adapter nos logements, nos infrastructures, nos réseaux, nos usages de l'eau, nos modes de déplacement. Nous devons aussi adapter les outils de production, les bâtiments, les organisations du travail, les chaînes d'approvisionnement et parfois les modèles économiques eux-mêmes.

Cette adaptation reposera sur des décisions individuelles et collectives. Mais beaucoup d'entre elles nécessiteront des investissements importants et engendreront des coûts supplémentaires.

C'est précisément là que nous souhaitons attirer l'attention du CESER.

Cette immense exigence d'adaptation intervient à un moment où nos capacités financières sont particulièrement contraintes.

La situation de nos finances publiques et le poids croissant de la charge de la dette réduisent les marges de manœuvre dont nous aurions précisément besoin pour financer les investissements nécessaires à l'adaptation.

Dans le même temps, nos entreprises supportent déjà un niveau très élevé de prélèvements qui réduit d'autant leurs marges. Toute augmentation supplémentaire de ces prélèvements – et nous pensons notamment au VMRR – réduit d'autant leur capacité à investir, alors même que nous leur demandons simultanément de décarboner, d'innover, de gagner en compétitivité et désormais d'adapter leurs outils de production au changement climatique.

Il y a donc, derrière le SRACC, une question essentielle qui dépasse la seule politique environnementale : comment dégager les capacités d'investissement nécessaires à notre adaptation ?

La France paie aujourd'hui le prix de réformes structurelles trop longtemps différées. Le niveau de la dépense publique, de la dette et des prélèvements obligatoires réduit progressivement nos marges de manœuvre et pèse sur notre appareil productif, notamment industriel.

Or nous allons avoir besoin, dans les prochaines années, de capacités d'investissement considérables.

C'est pourquoi la future stratégie régionale devra nécessairement établir des priorités.

Le document le prévoit d'ailleurs explicitement lorsqu'il propose de construire les futurs plans d'action en tenant compte à la fois d'une hiérarchie des risques et des moyens disponibles.

Cette approche nous paraît fondamentale.

Tout ne pourra être financé simultanément. Il faudra identifier les vulnérabilités les plus importantes, évaluer l'efficacité des solutions proposées, mesurer leurs conséquences économiques et sociales et concentrer les moyens là où ils sont les plus nécessaires.

L'adaptation ne doit pas davantage devenir un nouveau motif d'accumulation de normes, de contraintes ou de prélèvements qui, en réduisant encore la capacité d'investissement des entreprises, produirait exactement l'effet inverse de celui recherché.

Car préserver notre capacité à produire fait pleinement partie de notre capacité d'adaptation.

Une économie productive, des entreprises solides et capables d'investir sont indispensables pour financer nos protections collectives et réaliser les transformations considérables qui nous attendent.

Transformations qui exigent un accompagnement des entreprises pour leur permettre de réaliser des diagnostics d'exposition ou de vulnérabilité, pour bien prioriser les investissements après avoir formalisé une liste d'actions d'adaptation, ou pour investir à bon escient.

Compte tenu de ces éléments, le MEDEF Bretagne souhaite prendre toute sa part dans cette démarche.

Nous partageons l'idée exprimée dans ce document selon laquelle les réponses ne pourront résulter que d'un engagement collectif. L'Etat et la Région souhaitent construire cette stratégie dans le cadre d'une large concertation avec les acteurs du territoire.

Les entreprises bretonnes, leurs filières et leurs branches professionnelles sont disponibles pour y apporter pleinement leur expertise.

Cette expertise de terrain doit nourrir la stratégie régionale.

Le MEDEF Bretagne est donc disponible pour contribuer, avec les entreprises et les branches professionnelles, à l'élaboration d'une stratégie responsable, crédible et opérationnelle, qui concilie l'impératif d'adaptation, la réalité des moyens disponibles et la nécessité absolue de préserver notre capacité à produire, à investir et à créer de la richesse en Bretagne.

Parce qu'au fond, nous adapter au changement climatique suppose aussi de préserver les moyens économiques de cette adaptation.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Sylvie BOURBIGOT

Union régionale Solidaires de Bretagne

L'Union Syndicale Solidaires Bretagne soutient pleinement l'avis du CESER concernant le diagnostic de la Stratégie Régionale d'Adaptation au Changement Climatique. Nous saluons aussi le travail réalisé pour établir ce diagnostic, même si le temps imparti pour l'analyser dans son entièreté n'a pas été suffisant. Nous nous interrogeons cependant sur la portée réelle de cette nouvelle stratégie, même si nous en comprenons la finalité.

Tout d'abord, elle s'ajoute à de nombreux plans, schémas, stratégies, ... : la multiplication de ces documents, certes tous utiles à leur niveau, nous pose la question de la lisibilité des politiques menées, des actions proposées et réalisées, de leur évaluation, notamment par les citoyen.nes breton.nes. Les enjeux auxquels nous devons déjà faire face dans le cadre du changement climatique ne peuvent plus se contenter de discours et d'une dilution des budgets et des actions. De plus, et cela est rappelé dans le bordereau, il faut poursuivre les actions pour atteindre les objectifs de l'atténuation des émissions de GES, donc être vigilant à ce que les solutions et actions qui seront proposées se basant sur ce diagnostic n'augmentent pas ces émissions.

Nous aurions aussi souhaité mieux comprendre comment les 12 thématiques ont été choisies. L'évolution de la démographie n'est pas abordée, or elle a une forte influence sur les autres thématiques. De même, le lien terre-mer est juste évoqué dans la thématique Mer-Littoral-Pêche, alors qu'il est très important pour notre territoire, économiquement comme écologiquement. Il nous semble aussi dommage que le niveau communal ne puisse être référencé que dans la partie « exposition à l'évolution du climat ».

Nous approuvons la volonté du Conseil régional : « anticiper plutôt que subir, s'appuyer sur la connaissance scientifique, proposer une démarche collective, robuste, visant des solutions pérennes et reposant sur une très large mobilisation » ... Même si la mise en place d'une telle stratégie était déjà proposée en 2020 dans le SRADDET, nous ne pouvons que nous interroger sur le temps qu'il a fallu pour établir un tel diagnostic, détecter les vulnérabilités de notre territoire, lister les impacts potentiels des aléas climatiques. Souvenons-nous par exemple des Agendas21 (adopté en 2008 par la Région Bretagne) dont la charte date de 1994 et de la règle des 3A « Anticiper, Atténuer, Adapter ». Les chercheurs nous alertent depuis des décennies sur ces risques, le HCBC a demandé en 2022 de renforcer les actions préconisées dans le SRADDET. Nous avons l'impression qu'il a fallu attendre des phénomènes météorologiques de ces dernières années et les crises engendrées pour enfin prendre conscience de l'urgence d'agir. Même si des orientations ont été prises ces dernières années, elles demeurent loin des décisions qu'il aurait fallu mieux anticiper ; elles sont aussi parfois trop en silo, sans prise en compte des effets cascade écosystémiques, plutôt bien décrits dans le présent diagnostic. Nous pouvons nous en rendre compte ces derniers jours avec la crise liée à la disponibilité de la ressource en eau sur notre territoire et les possibles conflits d'usage qui en résultent. Et aussi avec la mobilisation des lycéen.nes, qui réclament, entre autres, des conditions matérielles décentes pour suivre leurs cours. Même si le Président de la Région insiste sur le fait que 1 Md € ont été affectés aux lycées depuis presque 10 ans, une meilleure anticipation des épisodes de forte chaleur aurait permis de mieux cibler les travaux et de prioriser le budget à y consacrer... pour le bien-être des lycéen.nes, de leurs professeur.es mais aussi des agent.es de la Région qui y travaillent.

Nous espérons vivement que la future SRACC tiendra compte de la vulnérabilité et de la fragilité d'une partie de la population face au changement climatique, comme il en est fait mention dans ce diagnostic. Nous serons très vigilants sur les propositions qui y seront inscrites, en espérant :

- la mise en place de critères d'éco-socio-conditionnalité adaptés à cette stratégie et utilisés dans tous les domaines,

- un soutien affirmé à des filières ayant déjà développé une certaine robustesse face au changement climatique par, entre autres, une réelle sobriété dans l'usage des ressources ou de la technologie (low-tech),
- une volonté aussi de soutenir le changement nécessaire de modèle économique, et les acteurs qui s'y engagent,
- la priorisation rapide des projets de la Région basée sur le référentiel commun constitué par la SRACC, avec comme objectifs l'adaptation comme l'atténuation.

Les évolutions du changement climatique sont aussi rapides et parfois imprévisibles : nous demandons que la SRACC soit, elle aussi, facilement évolutive, qu'elle soit évaluée régulièrement de façon à la modifier si nécessaire, à l'adapter.

Il est urgent d'agir, nous espérons que ce diagnostic et la SRACC à venir le permettront.



Intervention de David RIOU

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT Bretagne partage l'avis du CESER sur le point d'étape de la Stratégie régionale de l'adaptation au changement climatique (SRACC).

Nous souhaitons interpeller le Conseil régional sur la méthode d'élaboration de la Stratégie régionale d'adaptation au changement climatique.

Sur le fond, nous partageons pleinement l'objectif. Le changement climatique est déjà une réalité et ses conséquences touchent nos territoires, notre économie, nos services publics, mais aussi très directement les travailleurs et les conditions de travail.

C'est précisément pour cette raison que nous regrettons que la CFDT Bretagne n'ait pas été associée à l'ensemble des ateliers consacrés aux vulnérabilités comme demandé au CREFOP. Une présentation des objectifs en conférence sociale est insuffisante.

La CFDT l'a déjà rappelé, faire sans les organisations syndicales serait une erreur, tout comme l'organisation de l'évènement du FEB (forum économique breton) en Bretagne où le thème cette année était « une vie meilleure », au passage il aurait pu s'intituler « une vie meilleure sans les organisations syndicales ! ».

Pour nous, participer aux travaux de la SRACC, ce n'est pas une question de représentation symbolique. C'est une question de qualité du diagnostic et d'efficacité de la stratégie.

Comment identifier correctement les vulnérabilités de notre région sans prendre pleinement en compte la réalité de celles et ceux qui travaillent dans les entreprises, les services publics, l'agriculture, les transports, le bâtiment, l'industrie ou encore le secteur de la santé ?

Le changement climatique aura des conséquences sur les métiers, l'emploi, les compétences, la santé au travail et l'organisation du travail.

Il faudra donc anticiper les transformations, accompagner les salariés, développer les formations et éviter que l'adaptation climatique ne se traduise par davantage d'inégalités sociales.

La transition écologique ne sera durable que si elle est aussi socialement juste.

C'est pourquoi la CFDT Bretagne demande à être pleinement associée à la suite des travaux de la SRACC. Nous demandons que la voix des travailleurs soit entendue au moment où se construisent les réponses aux transformations climatiques.

Pour la CFDT Bretagne, on ne peut pas adapter la Bretagne au changement climatique sans celles et ceux qui la font vivre et qui y travaillent.

La CFDT Bretagne est prête à prendre toute sa part dans cette démarche. Mais pour construire ensemble, il faut être réellement associé



Intervention de Stéphane KERGOURLAY

Comité régional CGT de Bretagne

La CGT Bretagne constate sur la forme des délais de transmission du bordereau non respecté pour cette session ordinaire.

Sur le fond, la CGT Bretagne partage le manque de robustesse du diagnostic : une fois de plus les Organisations Syndicales de Salariés n'ont pas été associés à ce diagnostic qui dès lors n'est pas partagé et pose question : s'agit-il d'une volonté politique délibérée d'écarter les syndicats de salariés ?

Bâtir une SRACC sur le seul adéquationnisme aux contraintes des entreprises n'est pas réaliste : La CGT Bretagne rappelle la compétence légale du Comité Social d'Entreprise (ou Territorial ou d'Administration) en matière d'environnement et sa méthodologie du Radar Travail Environnement pour atténuer les impacts et préparer l'adaptation au changement climatique.

Avec cette exigence de co-construction avec les organisations syndicales loi Waldeck -Rousseau et les salariés, La CGT Bretagne vote cet avis.